

Contributions financières: directives relatives à la mention du Pour-cent culturel Migros sur les supports de communication

Tout projet ou toute organisation bénéficiant de subsides du Pour-cent culturel Migros doit mentionner ce soutien dans ses supports de communication conformément aux dispositions suivantes.

1. Utilisation du logo

1.1. Le Pour-cent culturel Migros est le seul partenaire principal:

Utiliser le logo avec le message «**Soutien**». Deux variantes sont possibles, l'une avec le message à gauche et l'autre avec le message au-dessus.



Dans la mesure du possible, utiliser le logo avec l'écriture orange (couleur Pantone 021 C/U); un encadré à fond blanc peut être utilisé pour le logo et le message en présence de supports couleur ou photographiques.

1.2. Le projet/l'organisation est sponsorisé/soutenu par plusieurs institutions:

Utiliser le logo sans le message.



2. Mention dans un texte

Le soutien est mentionné **dans un texte**: «((nom du projet)) bénéficie du soutien du Pour-cent culturel Migros.»

Un bloc de texte décrivant brièvement le Pour-cent culturel Migros peut également être utilisé: «Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros, inscrit dans ses statuts, en faveur de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie. www.pour-cent-culturel-migros.ch»

3. Soutien d'une partie spécifique du programme d'une manifestation ou d'un domaine d'activité particulier d'une institution

Mention du logo dans la liste des sponsors et texte supplémentaire (cf. point 2) dans la partie du programme/le domaine d'activité spécifique.

4. Mention sur le site Internet

En cas de mention du Pour-cent culturel sur Internet, veuillez doter le logo d'un lien renvoyant au site www.pour-cent-culturel-migros.ch.

5. Modèles du Pour-cent culturel Migros (logo / directives)

Les logos et ces directives peuvent être téléchargés à l'adresse www.pour-cent-culturel-migros.ch/logos.

6. Bon à tirer

Tous les supports publicitaires requièrent l'accord du Pour-cent culturel Migros avant leur production/mise en ligne. Veuillez envoyer **à temps** le bon à tirer (en indiquant la bonne désignation du projet) à: sonja.geissmann@mgb.ch

Contact en cas de questions sur les directives:

Fédération des coopératives Migros, Direction des Affaires culturelles et sociales,
Sonja Geissmann, tél. 044 277 20 47, sonja.geissmann@mgb.ch